

DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖
Arrondissement
de VALENCIENNES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024**

L'an Deux mil Vingt-quatre, le 10 avril, à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Quarouble étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DELANNOY, Maire

Date de la convocation : 28 mars 2024

Étaient présents : ALGLAVE Florence, BASOLI Rocco, BOURGUIN Sylvie, BRONSARD Sophie, DELVALLEE Axelle, DELANNOY Jean-Luc, DOCHEZ Philippe, DOCHEZ Vincent, DUBOIS Anne, LACHAUSSEE Sandrine, LELIEVRE Brigitte, MARIAGE Anne-Sophie, PAW Bernard, RENARD Delphine, PORTEMONT Anne-Sophie, TROCHUT Raymond, WANTELLET Jean-Marc

Absents : CLIQUET Louis,

Absents excusés :

Excusés avec procuration : DANGREAU Pascal, GRATTEPANCE Jérôme, LIENARD Nathalie

<u>Nombre de membres :</u>	En exercice :	21
	Présents :	17
	Excusés avec Procuration :	3
	Absents excusés :	0
	Absents :	1
	Votants :	20

Secrétaire de séance : DELVALLEE Axelle

Délibération n° : 2024/12

OBJET : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE DE QUAROUBLE.

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Par la délibération 2023/29 du 28 septembre 2023, le référentiel M57 abrégé a été adopté à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour rappel, la délibération suscitée conserve un vote par nature et par chapitre globalisé, autorise Monsieur le Maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et précise qu'il n'y aura pas d'amortissements (à l'exception des subventions d'équipements versées). Les frais d'études non suivis de réalisation seront sortis par opération d'ordre non budgétaire par le comptable au vu d'un certificat administratif de l'ordonnateur comme l'autorise la M 57 pour les communes de moins de 3500 habitants.

Pour l'exercice 2024, le budget s'équilibre en Dépenses et en Recettes à la somme de 3 289 947,28 € pour la section de Fonctionnement et à 2 514 185,85 € pour la section d'Investissement.

Ce budget intègre l'affectation des résultats 2023. Les restes à réaliser 2023 sont repris en dépenses et en recettes d'investissement pour respectivement 424 764,40 € et 608 231,34 €.

Concernant la section de Fonctionnement :

Le montant total des Recettes de Fonctionnement est fixé à 3 289 947,28 €.

Chapitre 70	Produits des services, domaine et ventes diverses	96 500,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	1 350 000,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	658 774,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	17 000,00 €
Chapitre 76	Produits financiers	25,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	1 500,00 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	20 000,00 €
Chapitre 002	Excédent de fonctionnement reporté	1 146 148,28 €
<i>Total Recettes de Fonctionnement</i>		3 289 947,28 €

Le montant total des Dépenses de Fonctionnement est fixé à 3 289 947,28 €.

Chapitre 011	Charges à caractère général	708 000,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 010 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	263 750,00 €
Chapitre 66	Charges financières	36 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	10 054,18 €
Chapitre 023	Virement à la section d'Investissement	1 262 143,10 €
<i>Total Dépenses de Fonctionnement</i>		3 289 947,28 €

Concernant la section d'Investissement :

Le montant total des Dépenses d'Investissement est fixé à 2 514 185,85 €.

La reprise des restes à réaliser 2023 pour un montant de 424 764,40 € en Dépenses, les opérations nouvelles pour l'exercice 2023 sont évaluées à 1 270 950,10 €.

		<i>Propositions nouvelles</i>	2024/12 Propositions globales (BP + RAR)
Chapitre 21	Immobilisations corporelles (hors opération)	30 000,00 €	30 000,00 €
	Op 103 Espaces Verts	15 000,00 €	15 000,00 €
	Op 107 Mairie	20 000,00 €	20 000,00 €
	Op 108 Ecoles	40 000,00 €	44 951,73 €
	Op 109 Bâtiment	50 000,00 €	71 961,15 €
	Op 111 Voirie	30 000,00 €	37 600,55 €
	Op 40 Cimetière	20 000,00 €	20 000,00 €
	Op 43 Presbytère-Mairie	10 000,00 €	110 000,00 €
	Op 47 Vidéoprotection	20 000,00 €	20 000,00 €
	Op 48 Aménagement rue Jules Guesde	0,00 €	104 137,46 €
	Op 49 Acquisition de matériels	80 000,00 €	80 000,00 €
	Op 53 Programme Sécurité Routière	75 000,00 €	75 000,00 €
	Op 55 Aménagement Garderie	0,00 €	93 822,31 €
	Op 56 Réfection Trottoirs et voirie rue Jen Moulin et Alouettes	600 000,00 €	600 000,00 €
	Op 58 Aménagement Salle Tournesol	210 000,00 €	210 000,00 €
	Op 59 Création jardin médiéval	70 000,00 €	70 000,00 €
	Op 60 Aménagement restauration scolaire	30 000,00 €	30 000,00 €
Chapitre 45	Comptabilité distincte rattachée	0,00 €	92 291,20 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	206 416,10 €	206 416,10 €
001	Déficit reporté	583 005,35	583 005,35 €
Total Dépenses d'Investissement			<u>2 514 185,85 €</u>

Le montant total des Recettes d'Investissement est fixé à 2 514 185,85 €.

Puis parmi les Recettes d'Investissement, le montant du virement de la section de Fonctionnement (021) est de 1 262 143,10 €.

Outre les restes à réaliser en recettes pour un montant de 608 231,34 €, les nouvelles recettes prévues représentent un montant total de 1 905 954,51 €.

		<i>Propositions Nouvelles</i>	2024/12 <i>Propositions globales</i> (BP + RAR)
Chapitre 10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	67 466,00 €	67 466,00 €
1068	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	399 538,41 €	399 538,41 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	42 807,00 €	552 478,34 €
Chapitre 024	Produit des cessions d'immobilisations	134 000,00 €	134 000,00 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1 262 143,10 €	1 262 143,10 €
Chapitre 45	Comptabilité distincte rattachée	0,00 €	98 560,00 €
001	Excédent reporté	0,00 €	0,00 €

Total Recettes d'Investissement

2 514 185,85 €

Le budget primitif 2024 de la Ville est joint en annexe.

**Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **PROCEDE** au vote du Budget Primitif 2024 de la Commune de Quarouble.
- **APPROUVE** celui-ci.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

**La secrétaire de séance
DELVALLEE Axelle**




**Le Maire,
Jean-Luc DELANNOY**



Certifie le caractère exécutoire de cet acte Compte tenu de sa réception en

Sous-Préfecture le

12 AVR. 2024

Sa Publication sur le site Internet de la ville le

12 AVR. 2024



Le Maire
Jean-Luc DELANNOY

